



N° 64 – Février 2017

VIVRE à

# VILLEGOUGE



VIE MUNICIPALE

VŒUX A LA POPULATION

TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCOURS DE DESSIN

VIE PRATIQUE

PIEGEAGE  
DES FRELONS ASIATIQUES

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

**VŒUX A LA POPULATION P.03****VIE MUNICIPALE..... P.06**

Comptes rendus du Conseil Municipal :

- Réunion du 19 décembre 2016
- Réunion du 23 janvier 2017

**TRAVAUX DES COMMISSIONS..... p. 15**

Culture

Manifestations festives

Scolaire

Bâtiments

**VIE PRATIQUE ..... p.19**

Maison Médicale de garde

Carte d'identité : ce qui change à partir du 15 mars 2017

Frelons asiatiques

Être piétons, ça s'apprend

Identification : une obligation pour les chiens et les chats

**VIE DES ASSOCIATIONS ..... p. 23**

Agenda vie associative

Football Club Villegougeois

Tennis club intercommunal du Fronsadais

Association Pierre Latour du Moulin

**AGENDA .....p.27****Inscription scolaire .....p.27****CALENDRIER DES COLLECTES .....p.28**

## INVITATION REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés se déroule cette année

**le Dimanche 19 mars 2017 à 12 heures  
à la Salle des fêtes.**

Tous les Villegougeois ayant atteint l'âge de 60 ans à cette date sont invités gracieusement à venir partager un moment chaleureux et convivial.

Les accompagnants de moins de 60 ans ou ne résidant pas à Villegouge seront les bienvenus.

Le tarif du repas des accompagnants reste à 30 Euros comme les années précédentes.

Le duo Swing Mélodies égaiera votre journée.

Ces deux artistes, Cécile, chanteuse et violoniste et Serge, accordéoniste - pianiste - trompettiste et DJ mêlent le jazz glamour des cabarets avec la Chanson française des guinguettes et des cafés-concert.



Le secrétariat de mairie recevra les inscriptions jusqu'au  
Mercredi 8 mars à 12 heures.  
Nous vous attendons nombreux.

### Vivre à Villegouge N°64

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directrice de la publication : Jeanine MÈDES

Responsable communication : Christine LECLÉROT

Avec la collaboration de Catherine COUSTILLAC

Imprimé en Février 2017 par la Mairie de Villegouge

## VŒUX A LA POPULATION

Discours prononcé le Vendredi 6 janvier Madame Jeanine MEDES, Maire

C'est toujours avec beaucoup d'émotion que je vous accueille chaque début d'année dans la salle des fêtes pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Je vous remercie pour la disponibilité dont vous faites preuve, pour le temps que vous accordez à ce moment de rencontre et de partage important dans la vie de notre commune.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et vous présente nos meilleurs vœux de bonheur pour que 2017 soit une année pleine d'énergie, d'amour, de réussite et de satisfaction. Une année qui vous procure épanouissement et rayonnement dans votre vie personnelle, professionnelle ou associative.

Que 2017, vous garde en bonne santé et permette à ceux qui souffrent de retrouver un apaisement et un bon rétablissement.

Cette année, nous la souhaitons sereine et optimiste pour chacune et chacun de vous, et plus particulièrement pour tous ceux qui souffrent et qui peinent dans les difficultés de la vie.

J'ai une pensée toute particulière pour les victimes des attentats terroristes et pour tous les blessés qui peut-être auront à supporter des handicaps toute leur vie. La menace reste grande, plus que jamais, nous resterons debout et continuerons d'avancer pour défendre les valeurs de la République.

Face aux risques chacun doit faire preuve de vigilance, ce qui veut dire que même à Villegouge, des mesures ont été prises pour protéger les écoles dans le cadre du plan Vigipirate niveau alerte attentat et état d'urgence décrété.

Ce rassemblement privilégié et convivial me donne l'occasion de vous rappeler brièvement les plus importantes réalisations de l'année, tout juste achevée, et de vous dévoiler nos projets pour 2017.

Sans nul doute, le marqueur de 2016 restera le commencement en juillet de la construction du Multiple Rural. Grâce à une météo exceptionnelle, les travaux de VRD, de gros œuvre et de couverture, ont été réalisés dans les meilleures conditions.

J'adresse ici mes plus vives félicitations à Vincent BUCHMANN, architecte, pour le suivi sérieux et rigoureux du chantier ainsi que les entreprises pour leur bon travail dans le respect du planning.

Nous sommes très fiers de ce beau projet qui va apporter une nouvelle dynamique et contribuer au développement social et économique de notre commune.

A notre grande satisfaction, les partenaires institutionnels que nous avons sollicités pour financer cette opération ont examiné avec beaucoup de bienveillance et d'intérêt notre dossier. Je profite de cette soirée pour réitérer mes remerciements à Monsieur le Sous-préfet de Libourne, pour la subvention de l'Etat octroyée à Villegouge d'un montant de 88 761 € au titre de la DETR 2016.



J'adresse aussi mes très chaleureux et bien reconnaissants remerciements à Monsieur le Président du Conseil Départemental et à mon collègue Jean GALAND, Maire de Lalande de Fronsac et Conseiller départemental, pour avoir si bien porté et soutenu notre dossier permettant ainsi à la Commission permanente du département d'accorder à notre commune, une subvention de 339 562 €.

Vous avez bien entendu, c'est une aide très importante et je pense que cela mérite bien des applaudissements.

L'addition de ces deux précieuses aides, apporte un financement de 50% du coût hors taxe des travaux de construction du Multiple rural.

Dans son discours prononcé le 15 octobre à l'occasion de la cérémonie de la pose de la première pierre, Monsieur Hamel-Francis MEKACHERA, sous-préfet de Libourne, a manifesté un réel plaisir pour revenir à Villegouge à l'occasion de l'inauguration

Parmi les autres nombreuses réalisations de 2016, nous avons doté les services techniques de la voirie et du restaurant scolaire de nouveaux matériels et équipements.

Ces dépenses d'investissement d'un montant de 71 182 € ne sont pas forcément visibles sur la commune mais l'impact sur le budget n'est pas négligeable. Cependant, elles s'avèrent indispensables pour permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions possibles avec des matériels répondant aux normes de sécurité.

En ce qui concerne les matériels, nous avons acheté un tracteur, une épaveuse, un chargeur et une remorque.

S'agissant des nouveaux équipements du restaurant scolaire, nous avons remplacé les congélateurs, un réfrigérateur, ainsi que la sauteuse, le four et le lave-linge.

Plusieurs projets contribuant à l'embellissement de notre village, au mieux vivre de nos administrés et à la sauvegarde de notre patrimoine ont abouti en 2016. Il s'agit bien sûr de la construction du Multiple rural, de la réfection d'un logement place de la Libération, de l'entretien des bâtiments scolaires, de l'aménagement d'un parking près de la mairie ainsi que du remplacement des portes des chapelles de l'église.

Le coût de ces opérations s'élève à 426 412 € pour 2016.

Cette somme comprend également la restauration et le nettoyage du Monument aux Morts. Je profite de cette soirée pour féliciter Monsieur Baptiste LAPORTE de l'entreprise LM Taille de Pierre, pour le beau travail de restauration qu'il a réalisé sous le contrôle scientifique et technique des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Comme chaque année, la communauté de Communes qui a la compétence voirie, procède à des travaux neufs et d'entretien sur notre voirie communale. Cette année des travaux ont été réalisés sur les routes de Villemenan, Bernon, Saliens et Camelot, pour la somme de 26 027 €.

2017 verra sur notre commune des réalisations et des changements significatifs. A partir de septembre, nous devrions pouvoir mettre les locaux du Multiple rural à la disposition de leurs occupants. Nous gardons l'espoir que d'ici là, un ou deux médecins auront rejoints ce pôle.

D'autres grands chantiers visibles seront engagés, comme, l'aménagement de l'extension du cimetière, la réfection de la toiture de l'église, un programme d'éclairage public.

Une étude est en cours en ce qui concerne l'aménagement type ralentisseur sur la route départementale à la hauteur du city stade.

J'ai grand plaisir à vous informer que les délégués de la Communauté de Communes lors de la dernière assemblée générale, ont à l'unanimité, autorisé le Président à déposer le permis de construire relatif à des travaux d'extension de la crèche de Villegouge.



Je félicite, Jacques MARIEN, adjoint en charge des finances et du budget pour la bonne et rigoureuse gestion. En effet si la commune a pu réaliser ces chantiers ambitieux, c'est grâce à une politique de maîtrise de notre dette et à l'effort de constitution d'une réserve pour augmenter notre capacité d'autofinancement, déjà engagée dans le précédent mandat.

Grâce à nos finances saines, nous avons pu acquérir le foncier nécessaire nous permettant de développer nos projets.

Parallèlement, dans les prochains mois, les zones de constructibilité prévues au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 vont se densifier avec l'arrivée de nouveaux habitants accédant à la propriété. Il s'agit du lotissement « Les Palombes », situé route des Acacias et de celui du « Clos des Mésanges », sur la route des Bergeronnettes.

Cette nouvelle année sera surtout marquée par des rendez-vous démocratiques avec l'élection présidentielle les dimanches 23 avril et 7 mai prochain et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

Je salue toutes les forces vives de notre commune qui contribuent à lui donner une réelle dynamique économique, sociale, culturelle et sportive.

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui participent d'une façon ou d'une autre à la vie de notre collectivité : en premier lieu les gendarmes mis à rude épreuve dans les circonstances actuelles, les sapeurs-pompiers toujours aussi disponibles à porter secours, les nombreux bénévoles qui animent les associations du village créant des moments de convivialité, des temps culturels, ou ludiques.

J'adresse mes plus vives félicitations à notre personnel communal qui assure au quotidien le bon fonctionnement des services publics avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme.

Je salue le travail du directeur et de nos professeurs des écoles ainsi que tous les intervenants dans l'école.

Merci à vous chers parents d'élèves qui accompagnez vos enfants pour les commémorations.

Le repas des aînés ne cesse de rencontrer également beaucoup de succès. Ces derniers savent nous montrer leur entrain et leur bonne humeur.

Nous aurons grand plaisir à les recevoir le 19 mars prochain à 12h dans la salle des fêtes.

Avant de conclure, j'adresse mes chaleureux remerciements à mes collègues adjoints et conseillers municipaux pour leur investissement et leur participation aux réunions des commissions et du conseil municipal.

Mes remerciements à Christine LECLEROT, adjointe en charge des commissions fêtes et communication, ainsi qu'aux membres des dites commissions élus, personnels et bénévoles, pour leur précieux concours à la préparation de cette chaleureuse soirée sans oublier le montage de la projection des images de nos réalisations de 2016.

**Belle et sereine année 2017. Prenez soin de vous et de vos proches.**

**Je vous remercie de votre attention.**



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 15 décembre 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Jeanine MEDES, Christine LECLEROT, Laetitia JUAN, Lidia PEPICQ, Marie-Françoise HEUGAS, Nathalie ESCUREDO, Sandrine GAUDY, et Messieurs Jacques RAYNAUD, Jacques MARIEN, Jean-Claude DEVAUTOUR, Patrick BARBE, Guillaume VALEIX, Cédric GALIN

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Monsieur Thierry BRUN ayant donné pouvoir à M. Guillaume VALEIX.

**ABSENTES EXCUSEES** : Madame Marie-Christine LESTRADE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016 est adopté 12 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BRUN, VALEIX et GALIN)

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité
- 2) Création d'un Centre Communal d'Action Sociale CIAS par la Communauté de Communes du Fronsadais
- 3) Nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais
- 4) Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2017
- 5) Régime indemnitaire
- 6) Contrat d'assurance des bâtiments
- 7) Règlement intérieur pour l'accueil périscolaire
- 8) Repas des aînés
- 9) Vente du chemin de Rossignol
- 10) Pourvoi en Cassation

6

### **1) ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ**

Madame LECLEROT, adjointe déléguée de la commune auprès du SDEEG, présente la demande émanant de ce Syndicat.

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergies, nous avons adhéré par délibération en date du 16 décembre 2014, au groupement de Commande des Syndicats d'Energie Aquitains (SDE24, SDEEG, SYDEC, SDEE47, et SDEPA).

Le SDEEG lance un nouveau marché Electricité d'une durée de 2 ans, vu que notre contrat arrive à échéance au 31 décembre 2017. Il est demandé une délibération stipulant la volonté du conseil d'adhérer à nouveau à ce groupement de commandes avant le 31 mars 2017 afin de préparer la signature d'une nouvelle convention.

**ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/ FOURNITURES/ SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »**

**Vu** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

**Vu** la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

**Vu** le code de l'énergie,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

**Considérant** que la commune de VILLEGOUGE fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

**Considérant** que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant** que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

**Considérant** que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

**Considérant** que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

**Considérant** que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de VILLEGOUGE au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Madame LECLEROT et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentants :

- De confirmer l'adhésion de la commune de VILLEGOUGE au groupement de commandes pour, l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité/du membre,
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de VILLEGOUGE est partie prenante,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de VILLEGOUGE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

## **2) CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS**

La communauté de communes du Fronsadais propose de créer un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce dernier ne viendra pas faire concurrence aux CCAS existants.

Le CIAS exercera les actions suivantes déclarées d'intérêt communautaire :

- Le portage des repas à domicile en faveur des personnes âgées, handicapées ou en difficultés temporaires. Cette compétence pourra être déléguée.
- La gestion du service d'aide et de maintien à domicile des personnes malades, âgées dépendantes ou handicapées principalement.
- La démarche de coordination entre les différents CCAS existants sur le territoire du Fronsadais
- Les actions en faveur de la mobilité : transport des personnes à mobilité réduite, les personnes âgées de plus de 75 ans ou fragilisées et le public en démarche d'insertion « en qualité d'organisateur secondaire »
- L'instruction des dossiers pour les ayant-droits Horizons sur le dispositif Transgironde Proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la création d'un CIAS au niveau de la communauté de communes du Fronsadais.

## **3) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS**

Madame le Maire informe le conseil que dans sa séance du 24 novembre 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes du Fronsadais, sur proposition de son Président, a voté la modification des statuts communautaires suite à la Loi NOTRe.

En effet la préfecture de la Gironde demande la mise en conformité des statuts conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) fixant les compétences des EPCI à fiscalité propre- article 68.

Cet article prévoit que les communautés de communes doivent avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 modifier leurs statuts pour se conformer aux nouvelles dispositions de l'article L.5214-16 du CGCT.

Une des modifications principales porte sur le transfert de responsabilité et de gestion du Plan Local d'Urbanisme de la commune vers la communauté de communes. Ce transfert de compétences pourra être évité, si au moins 25% des communes, lesquelles représentent au moins 20% de la population, délibèrent contre entre le 27/12/2016 et le 27/03/2017.

Le document complet des nouveaux statuts a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation à ce conseil.

Lors de ce conseil communautaire, les délégués de Villegouge ont voté contre la validation de la réactualisation des statuts communautaires, afin d'être en phase avec la réponse orale donnée lors du tour de table effectué par le Président au cours duquel une grande majorité des communes se sont prononcées contre la substitution de leur document d'urbanisme PLU par un PLUI.

**Vu** que la Communauté de Communes a été créée par arrêté préfectoral du 3 décembre 2002 ;

**Vu** que les statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais ont été modifiés successivement par arrêtés préfectoraux du 21 mai 2007, 22 avril 2010, 6 septembre 2013 et du 31 mai 2016 ;

**Vu** que la délibération n° d114-2016 du Conseil Communautaire en date du 24 novembre 2016 entérine la modification statutaire permettant la mise en conformité avec l'article 68-1 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

**Vu** la notification en date du 29 novembre 2016 de la délibération portant dernière modification des statuts communautaires ;  
Madame le Maire présente aux élus municipaux le projet de statuts régularisés concordant avec les dispositions stipulées dans la loi NOTRe qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Madame le Maire rappelle que cette modification statutaire doit être décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Fronsadais et des conseils municipaux des 18 communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, et ce avant le 31 décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré, les élus municipaux se prononcent par 12 voix contre et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) des membres présents et représentés, l'approbation de la modification des statuts communautaires.

#### **4) AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur Marien rappelle au conseil que préalablement au vote du Budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au conseil, conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) autorise Madame le Maire, à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.

#### **5) REGIME INDEMNITAIRE**

Madame le Maire rappelle au conseil, la délibération en date du 12 avril 2010, relative au versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT et IFTS) au personnel titulaire de la commune. Elle demande l'autorisation du conseil municipal, de reconduire ces dispositions, dans les mêmes conditions, pour l'année 2017.

Le conseil municipal,

**Vu** la loi n° 82-123 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'indemnité d'administration et de technicité (IAT et IFTS) prévues par les textes susvisés au bénéfice du personnel de la commune,

- ◆ l'IAT et IFTS seront allouées aux fonctionnaires titulaires du cadre d'emploi de la filière administrative, technique, sociale et d'animation,
- ◆ l'IAT et IFTS pour les temps partiels, seront calculées au prorata du temps, dans les mêmes conditions que le traitement,
- ◆ l'IAT et IFTS seront intégralement suspendues, dès le premier jour, en cas d'éloignement du service (congrés maladie, maternité, accident du travail...),
- ◆ les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux périodes de congés annuels ou de mission à l'extérieur de la collectivité,
- ◆ les crédits affectés à cette indemnité seront calculés sur la base du montant de référence annuel relatif à chaque agent auquel sera appliqué un coefficient de 2.

Le Maire déterminera le taux individuel applicable à l'agent selon sa manière de servir à savoir :

- ◆ les actions,
- ◆ les qualités professionnelles,
- ◆ la qualité du service rendu,
- ◆ l'assiduité.

Cette indemnité sera attribuée mensuellement et les crédits afférents au versement de ces indemnités seront inscrits au budget primitif 2017, chapitre 12. Le montant de cette indemnité sera indexé sur la valeur du point d'indice des traitements de la fonction publique territoriale.

## **6) CONTRAT D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS**

Le contrat d'assurance des bâtiments « VILLASSUR » chez Groupama arrive à échéance fin 2016.

Il est proposé au conseil de reconduire ce contrat pour l'année 2017. Le montant estimé est de 6 223,51 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de prolonger le contrat actuel pour une durée de un an.

## **7) REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Dans le cadre des recommandations émanant du gouvernement pour renforcer la sécurité dans les écoles (Plan Vigipirate renforcé), et après avoir abordé ce point en conseil d'école, Madame le Maire propose d'instaurer un règlement intérieur régissant le fonctionnement des activités périscolaires (garderie, restauration, Nouvelles Activités périscolaires).

Chaque conseiller municipal a reçu avec sa convocation, le projet de règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement intérieur de l'accueil périscolaire. Ce document sera transmis à chaque parent d'élèves pour signature et entrera en vigueur à partir du 9 janvier 2017.

## **8) REPAS DES AINES**

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission « Fêtes et Cérémonies » propose que le traditionnel repas des aînés se tienne le dimanche 19 mars 2017 à midi, dans la salle des Fêtes. Une consultation des traiteurs est en cours et toutes les réponses ne nous sont pas encore parvenues.

La synthèse de cette consultation sera soumise à la commission et le choix sera validé lors du prochain conseil municipal.

Comme les années précédentes, ce repas animé sera offert aux Villegougeois âgés de 60 révolus au 19 mars 2017.

Pour les personnes accompagnantes, extérieures à la commune et /ou âgée de moins de 60 ans qui souhaiteraient participer au repas, elles devront s'acquitter d'une participation de 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 13 voix pour et une contre (Laetitia JUAN) de fixer à 30 € la participation demandée pour les personnes accompagnantes de moins de 60 ans et/ou extérieures à la commune.

## **9) CESSION DU CHEMIN DE PRINCETEAU**

Monsieur Marien, adjoint en charge de l'urbanisme, présente la demande du notaire maître BARON.

Par délibération, en date du 24 février 2014, le conseil municipal autorisait la vente du chemin de Princeteau à trois riverains, dont madame COSTE Françoise. Cet accord de cession pour un Euro était basé sur le plan de division parcellaire du cabinet CERCEAU.

Les extraits cadastraux étant maintenant disponibles, il est demandé au conseil de confirmer la cession de la parcelle AO 509 de 528 m<sup>2</sup> à Madame COSTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord, pour céder à Madame COSTE, pour l'euro symbolique la partie de chemin de Princeteau cadastrée AO 509 d'une superficie de 528 m<sup>2</sup>.

## **10) POURVOI COUR DE CASSATION**

Madame le Maire rappelle la situation bloquée entre GROUPAMA assureur de la commune pour le personnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et CNP assureur jusqu'au 31 décembre 2009.

Le 6 avril 2010, Madame DARLES, agent technique, est placée en congé maladie ordinaire. GROUPAMA, assureur de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, refuse de nous rembourser les indemnités légales payées à cet agent, au motif que la pathologie de son arrêt maladie ordinaire constituerait une rechute, liée à l'arrêt maladie ordinaire en date du 28/10/2008 au 30/08/2009, indemnisé par le précédent assureur CNP.

Dans sa délibération du 21 décembre 2011, le conseil municipal avait mandaté Maître KAPPELHOFF-LANCON pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire par devant le Tribunal Administratif de Bordeaux et de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Dans son jugement du 26 décembre 2013, le Tribunal Administratif de Bordeaux a rejeté la requête présentée par la commune. Il en est de même pour la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dont le jugement a été lu en audience publique le 24 octobre 2016.

La commune a toujours réglé aux assureurs les cotisations afférentes aux contrats d'assurances. D'autre part, lors de la souscription du contrat au 01/01/2010, tous les agents étaient en poste et GROUPAMA, n'a pas mentionné l'exclusion de garantie d'un agent qui aurait été en arrêt de congé maladie ordinaire l'année précédente.

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer un pourvoi en Cassation et désigner Maître RAMEIX-SEGUIN, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire, pour un pourvoi en Cassation et désigne Maître RAMEIX-SEGUIN pour déposer la requête sommaire et le mémoire complémentaire.

## INFORMATIONS

Madame le Maire annonce avec grand plaisir que pour faire suite à la visite de M. GALAND, conseiller départemental, une subvention de 339 562 € a été allouée à la commune par le Département lors de la commission permanente du 28 novembre 2016, pour la construction du multiple rural.

Madame le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du suivi du dossier d'un adjoint technique, il est proposé à l'agent de faire un bilan de compétences qui se déroulerait dans des locaux de la commune. Le devis s'élève à la somme de 1 650 € pour 24 heures.

Monsieur Patrick BARBE informe le conseil qu'il étudie une solution de maintenance des extincteurs moins couteuse qu'actuellement.

Madame LECLEROT rappelle que la cérémonie des vœux à la population est fixée au vendredi 6 janvier 2017 à 18h 30. La présentation des vœux au personnel aura lieu le jeudi 5 janvier 2017 à 18 heures.

Monsieur VALEIX intervient à la requête de M. POUPLIN, boulanger, lequel demande la tenue d'une réunion avec l'ensemble des conseillers afin de leur présenter, le projet de transfert de sa boulangerie dans le garage qu'il a acquit.

Monsieur MARIEN, adjoint à l'urbanisme propose d'organiser une commission d'urbanisme élargie à l'ensemble des membres du conseil.

Madame ESCUREDO trouve la démarche intéressante.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 27.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt trois janvier à 18 heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 18 Janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Jeanine MEDES, Christine LECLEROT, Laetitia JUAN, Lidia PEPICQ, Marie-Françoise HEUGAS, Nathalie ESCUREDO, Sandrine GAUDY, et Messieurs Jacques RAYNAUD, Jacques MARIEN, Jean-Claude DEVAUTOUR, Patrick BARBE, Cédric GALIN, Guillaume VALEIX, Thierry BRUN.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Madame Marie-Christine LESTRADE à Madame Laëtitia JUAN jusqu'à son arrivée à 18h 27 après le point 2.

**ABSENTE EXCUSEE** : Madame Sandrine GAUDY

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia JUAN est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Achat d'un bien en zone UE du centre bourg ;
- 2) Compétence urbanisme ;
- 3) Rythmes scolaires- NAP 2017-2018 ;
- 4) Achat d'interphones pour l'école ;
- 5) Maintenance des extincteurs ;
- 6) Repas des ainés ;
- 7) 2<sup>ème</sup> dossier DETR 2017 – Travaux église

**1) ACQUISITION D'UN BIEN EN ZONE UE DU PLU**

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, informe le conseil municipal :

Par lettre en date du 23 décembre 2016, Monsieur et Madame MAREC ont fait une offre d'acquisition par la commune de leurs parcelles de terrain situées à côté du Multiple Rural, selon le découpage figurant en bleu sur les plans ci-dessous représentant une superficie totale de 2 821 m<sup>2</sup>.

- ⇒ 1 442 m<sup>2</sup> de la parcelle AH 128 (zone A)
- ⇒ 825 m<sup>2</sup> parcelle AH 95 entière (zone C)
- ⇒ 369 m<sup>2</sup> de la parcelle AH 129 (zone E)
- ⇒ 32 m<sup>2</sup> de la parcelle 129 (zone F)
- ⇒ 118 m<sup>2</sup> parcelle AI 593 entière
- ⇒ 35 m<sup>2</sup> parcelle AI 590 entière



Suite à leur offre, Monsieur Marien, a réuni le 4 janvier 2017, une commission urbanisme élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal, afin d'examiner cette proposition.

Ces parcelles situées en plein centre bourg, sont inscrites en emplacement réservé depuis 12 ans sur une zone UE dans les plans locaux d'urbanisme.

Cette superficie de 2 821 m<sup>2</sup> de terrain comprend un bâti, rénové à l'extérieur, mais vétuste à l'intérieur ainsi que des vieux chais. Les chais devront être partagés, un mur sera consolidé et une partie démolie. L'ensemble du bien est proposé à 125 000 € par les propriétaires.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ces terrains, les 11 élus présents lors de la commission, ont décidé à l'unanimité, de proposer à l'ordre du jour du prochain conseil municipal l'acquisition des dites parcelles.

Pour mémoire, dans sa séance du 2 février 2015, le conseil avait décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption pour acquérir l'ensemble des parcelles AH95, 128 et 129 complète, au prix de 400 000 €, au motif d'un prix trop élevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR et 1 contre (M. VALEIX), décide :

- D'acquérir des parcelles décrites ci-dessus AH95, 128 partielle, 129 partielle, 590 et 593, pour la somme de 125 000 €,
- De prendre à sa charge les dépenses annexes à cette acquisition, à savoir les honoraires de géomètre, les frais notariés, la démolition du cuvier et la consolidation du mur de séparation des chais,
- De charger Madame le maire de faire dresser les actes relatifs à cette opération en l'étude de Maître Gaël Bailleul, notaire à Evreux,
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur Marien, adjoint en charge de l'urbanisme de signer tous documents administratifs, techniques, financiers, et juridiques induits par cette opération,
- De prévoir les crédits correspondants au compte 2115 du budget primitif 2017.

## **2) COMPETENCE URBANISME**

Madame le Maire rappelle au conseil que dans sa séance du 24 novembre 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes du Fronsadais, sur proposition de son Président, a voté la modification des statuts communautaires suite à la Loi NOTRe.

En effet la préfecture de la Gironde demandait la mise en conformité des statuts conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) fixant les compétences des EPCI à fiscalité propre- article 68.

Cet article prévoit que les communautés de communes devaient avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 modifier leurs statuts pour se conformer aux nouvelles dispositions de l'article L.5214-16 du CGCT.

Une des modifications principales portait sur le transfert de responsabilité et de gestion du Plan Local d'Urbanisme de la commune vers la communauté de communes.

Cependant ce transfert de compétences pourra être évité, si au moins 25% des communes, lesquelles représentent au moins 20% de la population, délibèrent contre entre le 27/12/2016 et le 27/03/2017.

Pour mémoire lors du conseil communautaire du 24 novembre 2016, les délégués de Villegouge ont voté contre la validation de la réactualisation des statuts communautaires, afin d'être en phase avec la réponse orale donnée lors du tour de table effectué par le Président au cours duquel 11 communes des 17 présentes se sont prononcées contre la substitution de leur document d'urbanisme PLU par un PLUI.

L'extrait du compte rendu de la communauté de communes en date du 24/11/2016 relatif à ce sujet a été transmis à chaque conseiller avec la convocation à ce conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX, décide de ne pas transférer sa compétence de l'urbanisme à la communauté de communes du Canton du Fronsadais.

A 18h 27, Madame LESTRADE rejoint la salle du conseil municipal et prend part aux délibérations qui suivent.

## **3) RYTHMES SCOLAIRES - NAP 2017-2018**

Monsieur DEVAUTOUR, responsable de la commission scolaire, présente au conseil le réaménagement du temps scolaire de la prochaine rentrée, demandé par les enseignants.

Le principal changement est la répartition des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sur deux jours les lundis et jeudis pour les 4 classes élémentaires. Le planning des maternelles est inchangé.

Cette proposition devra faire l'objet d'un vote favorable du conseil d'école pour être prise en compte par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Organisation du Temps Scolaire à VILLEGOUGE (rentrée 2017)

	Lundi					Mardi				Mercredi		Jeudi					Vendredi					
CM	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe			
CP/CE	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe			
Maternelles	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	12:00	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30
	classe	Pause	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP		classe		classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP	

classe	Enseignement par les professeurs d'école
APC	Activités pédagogiques Complémentaires dirigées par les enseignants (proposées à certains élèves)
NAP	Nouvelles Activités périscolaires organisées par la municipalité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place ce nouveau planning des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée et demande à Madame le Maire d'en informer la DSDEN avant le 31 mars 2017 délai de rigueur.

4) ACHAT D'INTERPHONES POUR L'ECOLE

Depuis les attentats de novembre 2015, le gouvernement a appelé les responsables d'écoles à renforcer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires. Un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est établi par le Directeur de l'école. Dans ce cadre-là Madame le Maire informe le conseil que des interphones ont été installés en urgence aux portails des deux groupes scolaires interdisant ainsi à des personnes de pénétrer dans les enceintes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à régler cette dépense d'investissement d'un montant 1 346 € sur le compte 21312. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

5) MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Dans le cadre de la sécurité incendie, Monsieur Patrick BARBE présente au conseil la synthèse de sa consultation engagée auprès de 4 entreprises : SICLI, EUROFEU, DESAUTEL et MONDIAL en ce qui concerne d'une part, les coûts de maintenance pour la vérification annuelle des extincteurs ainsi que le prix d'achat des éventuels extincteurs à remplacer d'autre part.

Le résultat de cette étude était joint à la convocation de ce conseil.

Actuellement la commune dispose de 27 extincteurs dont une dizaine d'anciens serait à changer.

La société Mondial ne répondant pas aux normes EN3, se trouve donc écartée.

Les devis estimatifs proposés pour 10 extincteurs à changer plus 17 vérifications sont les suivants :

Sociétés	Achat	vérification	Total HT
SICLI	758 €	203 €	961 €
DESAUTEL	435 €	135 €	570 €
EUROFEU	548 €	204 €	752 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société DESAUTEL pour les vérifications et renouvellement des extincteurs dès 2017 et charge Madame le Maire, d'adresser un courrier à chacune des entreprises.

Madame le Maire remercie Monsieur BARBE pour cette initiative au bénéfice de la commune.

6) REPAS DES AINÉS

Madame LECLEROT, informe le conseil de la réception de 4 devis pour l'organisation du repas des aînés ainsi que de 4 propositions d'animations pour cette journée.

La commission après avoir examiné ces offres, propose de retenir :

Pour l'organisation du déjeuner, le traiteur DEVAL avec un menu à 32 € ttc par personne

Pour le spectacle, la proposition de Action Animation Production avec le duo Swing Mélodie d'un montant de 860 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient pour l'organisation du repas des aînés du 19 mars 2017, le Traiteur DEVAL et le duo SWING MELODIE présenté par Action Animation Production et autorise Madame Le Maire à signer les devis.

## 7) TRAVAUX EGLISE – 2<sup>ème</sup> DOSSIER DETR 2017

Madame le Maire présente au conseil un dossier en ce qui concerne des travaux de réfection de la toiture et de maçonnerie à réaliser sur l'église afin de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 et précise qu'il s'agit d'un deuxième dossier, le dossier prioritaire restant celui de l'extension du cimetière.

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments présente les devis des travaux à réaliser :

Entreprise	Description	Prix € ht	Prix € ttc
<b>EURL ROBIN</b>	Travaux de toiture de l'église	27 570,38	33 084,45
<b>Entreprise DURET</b>	Travaux de maçonnerie sur fenêtre d'église	2 294,30	2 753,16
<b>Entreprise DURET</b>	Travaux de maçonnerie base des murs église	1 898,02	2 277,62
	<b>total</b>	<b>31 762,70</b>	<b>38 115,23</b>

Après avoir entendu les explications techniques de Monsieur BRUN, le conseil municipal à l'unanimité, décide de réaliser ce programme de travaux sur l'église et charge Madame le Maire, de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017.

### INFORMATIONS

► Madame le Maire informe le conseil que le Département nous accordé une subvention dans le cadre du (FDAEC) d'un montant de 9 962,37 €. Elle sera utilisée pour la réfection du toit de l'église.

► Monsieur MARIEN, adjoint, fait le point sur l'urbanisme et les finances :

Pour le lotissement des « Palombes », 7 lots sont déjà réservés sur les 29. Le lotisseur attend d'avoir 10 à 12 lots de réservés pour acheter les terrains et faire la viabilisation.

Le lotissement des « Mésanges » route des Bergeronnettes comprendra 10 maisons. Le permis d'aménager devrait être accepté avant fin janvier. La viabilisation est envisagée avant l'été.

Un autre lotisseur commence tout juste un projet pour le terrain placé derrière le Multiple Rural.

L'appel d'offre pour l'extension du cimetière a été lancé le 16 janvier 2017. La commission d'ouverture des plis se réunira le 15 février. Les documents de l'appel d'offre sont mis à disposition sur le site « villegouge.fr » à la rubrique mairie/marchés publics.

L'étude sur la maintenance des extincteurs permettant de faire des économies, Monsieur MARIEN propose que des études similaires soient faites sur d'autres thèmes. Par exemple pour les assurances des véhicules et des bâtiments (Monsieur VALEIX propose de s'en charger), ainsi que pour la vérification annuelle des installations électriques (pas de volontaire)

► Considérant ces nombreux projets, Madame le Maire fait part qu'une réflexion sera faite sur l'éventuelle extension du groupe scolaire. Un terrain se trouvant derrière l'école dite « de la poste » a été réservé à cet effet dans le PLU.

Une proposition d'achat vient d'être faite au propriétaire.

► Monsieur DEVAUTOUR précise qu'il faudra prochainement renouveler le PEDT (Projet Educatif Du Territoire) et l'adapter en fonction des nouveaux rythmes scolaires qui viennent d'être décidés.

► Monsieur GALIN demande que des travaux de rénovation et de maintien soient faits cette année sur les 2 terrains de tennis d'extérieurs.

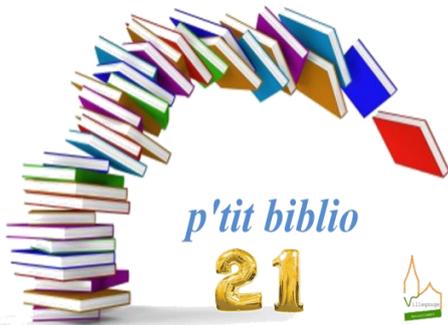
► Monsieur BARBE, présent à la réunion du syndicat de la Saye, précise que 2 agents effectuent en ce moment des pointages sur les éventuelles dérivations des cours d'eau ainsi que sur les déversements de produits toxiques dans ces cours d'eau.

► Madame ESCUREDO, recherche des bénévoles pour l'organisation de la randonnée à l'occasion des prochaines festives de juillet 2017.

► Madame JUAN rappelle que le concours de dessin aura lieu le 28 janvier après midi.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 22.

Culture



CONCOURS DE DESSIN

Samedi 28 janvier a eu lieu le concours de dessin sur le thème «les animaux fantastiques ».

Nous félicitons nos jeunes artistes pour leur imagination fertile et leurs magnifiques dessins très colorés.

Un grand merci à tous les enfants des écoles qui se sont impliqués et à leurs parents venus visiter l'exposition.

Chaque participant est reparti avec une récompense.



Le dessin gagnant : le « cerf-paon » d'Alyssa



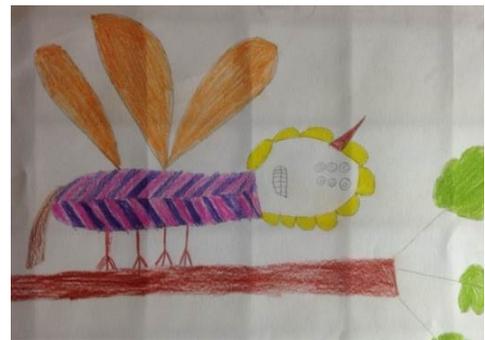
le cheval poisson



le bookson (mélange de bouc et poisson)



le chat à 4 ailes



la libellule zèbre



Le chat panthère à trois yeux



le dragostiti



le requin libellule



le poisson girafe

Manifestations festives

SPECTACLE DE NOËL



16

Le spectacle de Noël offert par la municipalité aux enfants des écoles de Villegouge, de Saillans et de la crèche de Villegouge, s'est déroulé le vendredi 16 décembre dans la salle des fêtes.

La compagnie Abac'art a présenté aux enfants une comédie associant humour, surprises et rythme intitulée «Le Grand Voyage» et interprété par Luna et Dormilona.



## Scolaire



Après le spectacle les enfants se sont rendus au restaurant scolaire décoré pour l'occasion par le personnel communal.

Au menu, toast de mousse de foie gras, rôti de dinde farci et sapin de Noël au chocolat.



L'après midi, un goûter a été servi aux enfants clôturant cette dernière journée d'école avant les vacances de Noël.

## Bâtiments

### CONSTRUCTION DU MULTIPLE RURAL

#### LES TRAVAUX DU MULTIPLE RURAL SE POURSUIVENT...

La charpente et la couverture terminées, les menuiseries extérieures posées, les artisans réalisent actuellement l'isolation des murs et la pose des cloisons.



18

Vue de l'intérieur



## Maison Médicale de Garde

Entretien avec le Docteur BERNARD

**Existe-t-il toujours un système de garde dans le secteur ?**

Oui c'est obligatoire.

**Quand fonctionne ce système de garde ?**

Le système de garde est opérationnel tous les soirs de 20 heures à minuit, le samedi de midi à minuit, les dimanches et jours fériés de 8 heures à minuit.

**Comment procéder pendant les gardes ?**

Les gardes sont régulées par le médecin du centre 15 et effectuées par les médecins généralistes de garde.

Si vous avez besoin d'un conseil, composez le 15. Vous serez mis en relation avec le médecin régulateur qui vous apportera l'aide et les conseils souhaités.

Si vous pouvez vous déplacer et que vous voulez voir le médecin de la maison médicale de garde : inutile d'appeler le 15, dirigez-vous directement aux urgences de l'hôpital, passez l'entrée des urgences et suivez les panneaux « maison médicale de garde ».

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, composer le 15, le médecin régulateur enverra à votre domicile le médecin de garde, s'il estime que cela est nécessaire.

**L'attente est-elle longue ?**

Non. La plupart du temps, il n'y a pas d'attente, contrairement aux urgences de l'hôpital.

Par contre, il faut noter que le médecin n'est pas habilité à faire des soins tels que des points de suture. Si tel est le cas, il faut aller directement au service des urgences comme pour toute suspicion d'AVC, Infarctus ou accident...



**La Maison Médicale de Garde est située à côté des Urgences du  
CENTRE HOSPITALIER ROBER BOULIN - 112 rue de la Marne - 33500 LIBOURNE**

### **Horaires de la Maison Médicale de Garde**

Du lundi au vendredi, de 20 heures à minuit

Le samedi, de 12 heures à minuit

Les dimanches, jours fériés et ponts, de 8 heures à minuit

A noter que la consultation est **payante**, au même titre qu'une visite en cabinet médical (paiement par chèque et espèces uniquement)

### **Vous munir des documents suivants:**

- ⇒ Carte vitale ou attestation d'assurance maladie
- ⇒ Carte mutuelle ou CMU
- ⇒ Pièce d'identité

## CE QUI CHANGE POUR LA CARTE D'IDENTITE EN 2017

A partir du 15 mars, seulement les 36 communes du département de la Gironde déjà équipées pour faire les passeports biométriques vont aussi s'occuper des cartes nationales d'identité.

Ces communes là sont déjà équipées de stations sécurisées et numériques permettant de prendre les empreintes digitales.

Cette nouvelle étape dans la réforme de la dématérialisation a été annoncée par le Préfet lors de ses vœux. Cette réforme concerne aussi les permis de conduire et les cartes grises.

L'objectif principal de cette réforme est la lutte contre la fraude documentaire.

Chacun pourra depuis chez lui pré remplir sur le site Web son dossier CNI, soit à partir du site de la [préfecture de la Gironde](http://prefecture.de.la.gironde) ou du [service-public.fr](http://service-public.fr)

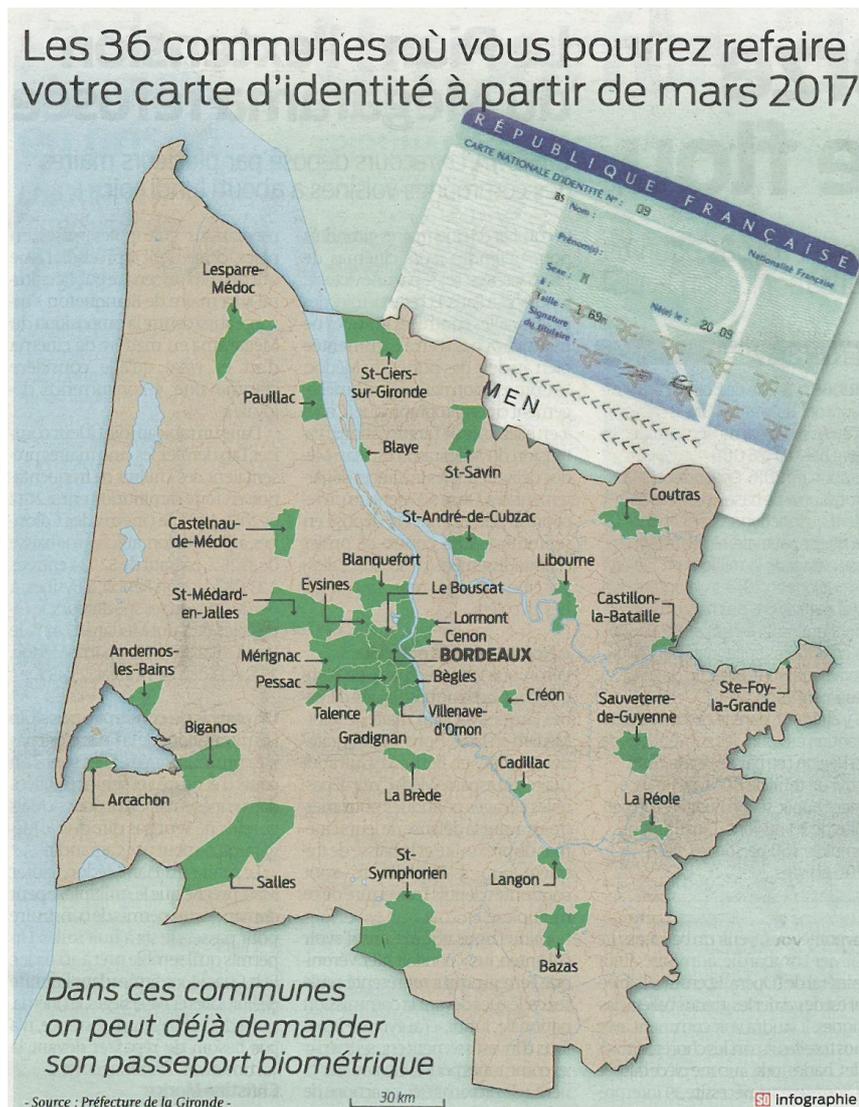
ou dans les MSAP (Maison de service Public garantissant aux usagers l'accès gratuit à Internet (Bureau de poste de GALGON)).

Ils devront ensuite repérer la mairie de la commune habilitée la plus proche de chez eux ou de leur travail pour finaliser leur dossier (voir tableau ci-dessous).

**Recommandation importante avant de vous rendre dans une commune pour finaliser votre dossier, il faut préalablement téléphoner pour prendre un rendez vous.**

Les délais d'obtention des titres ne devraient pas être rallongés.

Les 36 communes où vous pourrez refaire votre carte d'identité à partir de mars 2017



### LISTE DES COMMUNES EQUIPEES POUR LA DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE	ARRONDISSEMENT DE BLAYE
CASTILLON LA BATAILLE - Tél : 05 57 40 00 06 COUSTRAS - Tél : 05 57 56 09 09 LIBOURNE - Tél : 05 57 55 33 33 SAINTE FOY LA GRANDE Tél : 05 57 46 10 84	BLAYE Tél : 05 57 42 68 68 SAINT ANDRE DE CUBZAC Tél : 05 57 45 10 10 SAINT SAVIN Tél : 05 57 64 33 84 SAINT CIERS SUR GIRONDE tél : 05 57 32 60 45

## LE PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

**A Villegouge, plusieurs nids de frelons asiatiques ont été identifiés.**

**Si nous n'agissons pas, ce nombre va fortement augmenter dans les années à venir.**

La municipalité renouvelle cette année l'opération de Lutte contre le frelon asiatique en mettant à votre disposition des pièges et des sticks attractifs.

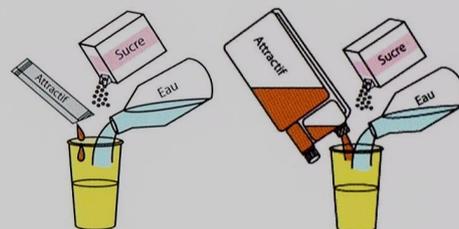
Les personnes déjà détentrices d'un piège en 2016 peuvent venir dès à présent récupérer les sticks pour mettre en place leur piège.

Les personnes qui n'ont pas encore de piège sont invitées à se présenter au secrétariat de mairie pour retirer le matériel de piégeage .

### Mise en place simple et rapide :

Pour la préparation de l'attractif, mélanger simplement dans le bol du piège :

- Une dose de 10 ml d'attractif
- 50 g de sucre
- 200 ml d'eau



Recharge individuelle ou Bidon d'un litre

### Deux principales périodes de piégeage sont envisageables

#### Le piégeage de printemps

**Objectif :** limiter le nombre de fondatrices et donc le nombre de futurs nids, et ainsi contribuer à diminuer la pression des attaques d'automne.

**Attention :** le piégeage de printemps doit se faire de manière ciblée, pour diminuer le risque de piégeage d'autres espèces.

Les pièges doivent être placés dans les lieux de passage des frelons asiatiques : à proximité des ruchers, près de l'emplacement des anciens nids, etc...

#### Le piégeage d'automne

**Objectif :** Diminution de la prédation au rucher. La pression sur les ruchers est grande à cette période car les frelons cherchent une alimentation riche en sucre.

Ce piégeage doit être massivement mis en place pour protéger les colonies susceptibles d'être fortement attaquées et dépeuplées.



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)



Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------	---------



Mars - Avril	Les fondatrices quittent leur refuge d'hiver. Elles sont à la recherche de nourriture sucrée et d'un lieu pour construire un nouveau nid.
Mai - Juin	Chaque fondatrice construit un premier nid, bâtit les cellules, pond des œufs et élève les futures ouvrières
Juillet - Août - Septembre	La construction des nids secondaires a lieu en été. La colonie est développée et nécessite un nid bien plus grand que le premier. En été les ouvrières doivent rapporter des proies pour nourrir le couvain et peuvent être attirées par un appât protéiné. Plus tard en automne, elles doivent rapporter de la nourriture sucrée pour les adultes restés au nid.
Octobre - Novembre	Les sexuées s'envolent pour s'accoupler. Les mâles et femelles ne passeront pas l'hiver. Seules les futures reines survivront et chercheront un nouvel abri. Le nid est abandonné...
Décembre à mi-février	Eviter le piégeage à cette période pour limiter la capture d'autres espèces.

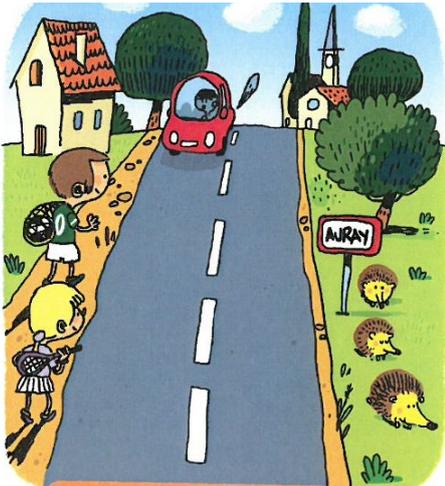
# Être piéton, ça s'apprend !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



## Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et aux rollers, qui vont plus vite que toi. Lorsque tu passes devant une sortie de garage ou de parking, vérifie qu'une voiture n'en sort pas !



## Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.



## Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.

## Marche à gauche s'il n'y a pas de trottoir

En marchant à gauche de la chaussée, tu peux voir les véhicules arriver en face de toi. Place-toi sur le côté à leur passage.

## Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment quand tu traverses la rue. N'écoute de la musique avec ton casque que dans le bus ou une fois rentré chez toi !

## Attends que le feu pour piétons soit vert

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures ou qu'elles sont bien arrêtées avant de traverser. À un carrefour, regarde aussi derrière toi !



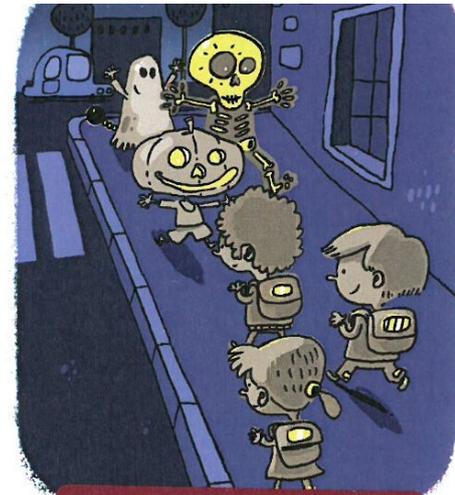
## Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.



## Sors toujours de voiture du côté du trottoir

En sortant de ce côté, tu évites les véhicules qui circulent sur la chaussée (voiture, camion, moto, vélo...).



## Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes rétro réfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.

**DE NOMBREUX JEUNES COLLEGIENS ET LYCEENS PRENNENT LE BUS SCOLAIRE ET MARCHENT AU BORD DE LA ROUTE A LA NUIT TOMBEE. POUR LEUR SECURITE ET POUR RESTER VISIBLE DES VEHICULES QUI CIRCULENT, NOUS RECOMMANDEONS FORTEMENT LE PORT D'UN GILET OU DE VETEMENTS POURVUS DE BANDES REFLECHISSANTES ET RESTER ATTENTIF (PAS DE CASQUE AUDIO).**

## IDENTIFICATION : UNE OBLIGATION POUR LES CHIENS ET LES CHATS



En France, chiens et chats ont pour obligation d'être identifiés par puce électronique, tatouage... ou les deux à la fois, qu'ils soient ou non cédés à titre onéreux ou gratuitement.

Chez les chiens, l'identification est obligatoire dès l'âge de quatre mois (quelques 60% de chiens ne seraient pas identifiés).

Chez les chats, la proposition de « simplification et d'adaptation du droit » votée par l'Assemblée nationale en février 2011, a rendu obligatoire leur identification.

Ainsi, tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et âgés de plus de 7 mois doivent donc désormais être identifiés (80% d'entre eux ne le sont pas).

L'identification d'un animal est la seule manière d'attester l'identité et les coordonnées de son propriétaire.

Si votre chien ou votre chat se perd ou est accidenté, c'est grâce à son identification que vous pourrez le retrouver rapidement !

### Recommandation importante :

N'oubliez surtout pas de mettre à jour la fiche d'identification si vous déménagez ou changez de numéro de téléphone.

## AGENDA VIE ASSOCIATIVE



### FUSIL VILLEGOUCEOIS

Vendredis 3 mars et 14 avril :  
LOTOS à la Salle des Fêtes.

Vendredi 8 et Samedi 9 septembre :  
Vente Cartes de Chasse -  
Salle polyvalente (face à l'église)

Renseignement, appelez M. Jouberteix :  
06.18.53.24.36

### COMITE DES FETES « AVENIR VILLEGOUCEOIS »

Samedis 25 mars et 1er juillet :  
REPAS à la Salle des Fêtes.  
Dimanche 27 août :  
Brocante, Vide-Grenier .

Renseignement, appelez M. Badard :  
05.57.84.82.43 ou 06.78.96.93.84

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES « LES CANAILLES »

Dimanche 12 mars : Carnaval des  
enfants de l'école à la Salle des Fêtes.

### LA RONDE DES VIGNOBLES EN FRONSADAIS

3 et 4 juin : Randonnée pédestre - 2<sup>ème</sup> édition  
contact : 06.75.92.26.71 ou 06.82.72.15.64  
[www.ronde-des-vignobles-fronsadais.fr](http://www.ronde-des-vignobles-fronsadais.fr)

## Ecole de Musique de Galgon



Enfants et Adultes

Piano Trompette Batterie

Saxophone Violoncelle

Guitare acoustique

Guitare électrique Chorale

Eveil musical Clavier

Ensemble instrumental

Musique de chambre

Violon Flûte



Agréée Jeunesse et Éducation Populaire  
[ecole-musique-galgon.fr](http://ecole-musique-galgon.fr)



Ne pas jeter sur la voie publique



le FC VILLEGOUGE, fier de ses 92 licenciés, redémarre cette année 2017 sous les meilleurs auspices, en entente avec le FC FRONSADAIS et US GALGON.

Notre école de football va encore représenter le club sur tous les terrains de notre circonscription et plus...

Le travail de qualité de nos éducateurs permet de faire évoluer la catégorie d'âge U12-U13 dans deux groupes, l'un au niveau départemental et l'autre, au plus haut niveau du district.

Nous n'oublions pas les autres catégories qui valorisent elles aussi leur travail dans la joie et la convivialité.

Début d'année euphorique et que ça dure !!





**TENNIS CLUB**  
INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS

Le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais a opéré un changement dans l'organisation de son équipe dirigeante.

Composition d'un nouveau bureau :

- Philippe CAMPION président
  - Arnaud ROUX-OULIE vice-président
  - Christelle FORESTIER, secrétaire
  - Jean-Pierre SEGUIN, secrétaire adjoint
  - Michel BARRE, trésorier
  - Sophie NORMANDIN, trésorière adjointe
- Commission animations et tournois. Florence MATHIEU, Sabine d'ALEMAN et Géraldine PAILLER
  - Commission sponsoring Arnaud ROUX-OULIE et d'Eric NEGRIER .
  - Communication, relations avec la presse : Mélanie GOYARD
  - Relation avec les Collectivités : Cédric GALIN et Cédric BERGER



**Le nouveau bureau :** Michel BARRE, Jean-Pierre SEGUIN, Philippe CAMPION, Eric NEGRIER, Cédric BERGER, Cédric GALIN, Sophie NORMANDIN, Géraldine PAILLER, Benoît TAUZIEDE, Sabine d'ALEMAN, Florence MATHIEU, Christelle FORRESTIER et Mélanie GOYARD.

Depuis ce début d'année 2017, l'équipe dirigeante et les 3 entraîneurs, Benoît TAUZIEDE, Philippe DEMAIN et Thibault DEMUR ont contribué à l'organisation d'évènements essentiels pour le TCIF . La journée pour le tennis adapté, qui offre à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport ainsi que le tournoi de Noël, qui a réuni 180 joueurs (séniors dames et messieurs) En finale Aissia CHEKHAB s'impose face à Sabina NAZARALIEVA, chez les dames et chez les messieurs Hugo PONTICO s'est imposé sur Grégoire GERVAIL.

Des animations au cours de ce tournoi ont garanti la convivialité du club. Le TCIF a également organisé un loto qui a attiré un grand nombre de joueurs et a ainsi permis de clôturer la tombola, lancée il y a quelques mois.

Au cours des championnats d'hiver par équipe de bons résultats sportifs ont été réalisés. Rendez-vous ce printemps pour les rencontres de Guyenne avec un grand nombre d'équipes inscrites et un objectif commun pour les équipes 1, dames et messieurs = la montée.



Philippe DEMAIN et Benoît TAUZIEDE entourent les jeunes lors de la journée du tennis adaptée le 24/11/2016.

**Siège social :**  
16 route des Genévriers  
33141 VILLEGOUGE  
Tél 05.57.84.82.03  
**Président :**  
Philippe CAMPION Tél 06.28.22.95.52  
**Directeur sportif :**  
Benoît TAUZIEDE—Tél 06.84.02.22.50

## ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

Un bon début pour commencer l'année 2017 : la troupe du théâtre de Latour présentait le 21 janvier la première de sa nouvelle comédie de boulevard « Ma femme est sortie » à la salle des fêtes de Villegouge .

Un public chaleureux est venu applaudir les comédiens amateurs pour une soirée se déroulant dans la joie et la bonne humeur .

Il en a été de même le 4 février à Galgon .

La troupe va poursuivre durant l'année 2017 ses représentations :

- le 11 mars à St Germain et Mons (24)
- les 25 et 26 mars à Vérac
- puis ce sera Cars, Peujard, Lussant (17), Lugon ...

Merci à Brigitte et Josian Dejean, Brigitte Janaud, Amandine Bonvin, Muriel Marien, Thierry Arnaudin et Gérard Arquey qui par leur travail ont permis de présenter cette comédie dans de superbes décors

26





## REPAS DES AINES



Le traditionnel repas offert aux aînés de notre commune (à partir de 60 ans) aura lieu le dimanche 19 mars à 12 heures à la salle des fêtes. Le repas sera animé par le Duo Swing Mélodies qui vous fera passer un après-midi dans une ambiance conviviale, chaleureuse et festive.



## ELECTIONS PRESIDENTIELLES

**1<sup>er</sup> TOUR**  
Salle des Fêtes de Villegouge



**2<sup>ème</sup> TOUR**  
Salle des Fêtes de Villegouge

## COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



11 heures 30 Rassemblement de la population sur le parvis du Monument aux Morts  
11 heures 45 Dépôt de gerbes  
12 heures Vin d'honneur offert dans la salle des fêtes.

## ELECTIONS LEGISLATIVES



**1<sup>er</sup> TOUR**  
Salle des Fêtes de Villegouge



**2<sup>ème</sup> TOUR**  
Salle des Fêtes de Villegouge

## FESTIVES 2017



Marché des producteurs à partir de 18 heures  
Restauration et Animation sur place  
Feu d'artifice

## Inscriptions rentrée scolaire 2017 - 2018

Les inscriptions pour l'école primaire et pour la maternelle des enfants nés en 2014 sont ouvertes.

Nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de Mairie dès à présent en apportant les pièces suivantes :

- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille
- ◆ Carnet de santé
- ◆ Certificat de radiation de l'ancienne école (pour les enfants déjà scolarisés)

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site de la commune : [www.villegouge.fr](http://www.villegouge.fr)



smicval  
Libournaise Haute-Gironde

Pour toutes demandes ou informations sur le tri de vos déchets sur [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr) ou au 05 57 84 74 00

# Calendrier de collecte VILLEGOUGE 2017

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Dim 1 Férié	Mer 1	Mer 1	Sam 1	Lun 1 Férié	Jeu 1	Sam 1	Mar 1	Ven 1	Dim 1
Lun 2	Jeu 2	Jeu 2	Dim 2	Mar 2	Ven 2	Dim 2	Mer 2	Sam 2	Lun 2
Mar 3	Ven 3	Ven 3	Lun 3	Mer 3	Sam 3	Lun 3	Jeu 3	Dim 3	Mar 3
Mer 4	Sam 4	Sam 4	Mar 4	Jeu 4	Dim 4	Mar 4	Ven 4	Lun 4	Mer 4
Jeu 5	Dim 5	Dim 5	Mer 5	Ven 5	Lun 5 Férié	Mer 5	Mar 5	Mar 5	Jeu 5
Ven 6	Lun 6	Lun 6	Jeu 6	Sam 6	Mar 6	Jeu 6	Mer 6	Mer 6	Ven 6
Sam 7	Mar 7	Mar 7	Ven 7	Dim 7	Mer 7	Ven 7	Lun 7	Jeu 7	Sam 7
Dim 8	Mer 8	Mer 8	Sam 8	Lun 8 Férié	Jeu 8	Sam 8	Mar 8	Ven 8	Dim 8
Lun 9	Jeu 9	Jeu 9	Dim 9	Mar 9	Ven 9	Dim 9	Mer 9	Sam 9	Lun 9
Mar 10	Ven 10	Ven 10	Lun 10	Mer 10	Sam 10	Lun 10	Jeu 10	Dim 10	Mar 10
Mer 11	Sam 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11	Dim 11	Mar 11	Ven 11	Lun 11	Mer 11
Jeu 12	Dim 12	Dim 12	Mer 12	Ven 12	Lun 12	Mer 12	Sam 12	Mar 12	Jeu 12
Ven 13	Lun 13	Lun 13	Jeu 13	Sam 13	Mar 13	Dim 13	Mer 13	Mer 13	Ven 13
Sam 14	Mar 14	Mar 14	Ven 14	Dim 14	Mer 14	Ven 14 Férié	Lun 14	Jeu 14	Sam 14
Dim 15	Mer 15	Mer 15	Sam 15	Lun 15	Jeu 15	Sam 15	Mar 16	Ven 15	Dim 15
Lun 16	Jeu 16	Jeu 16	Dim 16	Mar 16	Ven 16	Dim 16	Mer 16	Sam 16	Lun 16
Mar 17	Ven 17	Ven 17	Lun 17 Férié	Mer 17	Sam 17	Lun 17	Jeu 17	Dim 17	Mar 17
Mer 18	Sam 18	Sam 18	Mar 18	Jeu 18	Dim 18	Mar 18	Ven 18	Lun 18	Mer 18
Jeu 19	Dim 19	Dim 19	Mer 19	Ven 19	Lun 19	Mer 19	Mar 19	Mar 19	Jeu 19
Ven 20	Lun 20	Lun 20	Mar 20	Sam 20	Mar 20	Jeu 20	Dim 20	Mer 20	Ven 20
Sam 21	Mar 21	Mar 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21	Ven 21	Jeu 21	Jeu 21	Sam 21
Dim 22	Mer 22	Mer 22	Sam 22	Lun 22	Jeu 22	Sam 22	Mar 22	Ven 22	Dim 22
Lun 23	Jeu 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23	Dim 23	Mer 23	Sam 23	Lun 23
Mar 24	Ven 24	Ven 24	Lun 24	Mer 24	Sam 24	Lun 24	Jeu 24	Dim 24	Mar 24
Mer 25	Sam 25	Sam 25	Mar 25	Jeu 25 Férié	Dim 25	Mar 25	Ven 25	Lun 25	Mer 25
Jeu 26	Dim 26	Dim 26	Mer 26	Ven 26	Lun 26	Mer 26	Mar 26	Mar 26	Jeu 26
Ven 27	Lun 27	Lun 27	Jeu 27	Sam 27	Mar 27	Jeu 27	Mer 27	Mer 27	Ven 27
Sam 28	Mar 28	Mar 28	Ven 28	Dim 28	Mer 28	Ven 28	Mar 29	Jeu 28	Sam 28
Dim 29	Mer 29	Mer 29	Sam 29	Lun 29	Jeu 29	Sam 29	Mar 30	Ven 29	Dim 29
Lun 30	Jeu 30	Jeu 30	Dim 30	Mar 30	Ven 30	Dim 30	Mer 30	Sam 30	Lun 30
Mar 31	Ven 31	Ven 31	Dim 30	Mer 31	Ven 30	Lun 31	Jeu 31	Sam 30	Mar 31

Ordures ménagères résiduelles  
 Papiers et emballages recyclables



**CHANGEMENT  
DE JOUR DE  
COLLECTE  
À PRÉVOIR  
EN FIN D'ANNÉE**

**RESTEZ  
ATTENTIF AUX  
COMMUNICATIONS  
DU SMICVAL**

- La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue l'après-midi, veuillez à bien sortir votre bac dès le matin.
- La collecte des papiers et emballages recyclables s'effectue le matin, veuillez à bien sortir votre bac dès la veille au soir.

En cas de jours fériés, les collectes sont rattrapées le samedi SUIVANT au matin, veuillez à bien présenter vos bacs la veille au soir.



ECO  
EMBALLAGES